Service Public Fédéral Intérieur
Gouvernement provincial du Hainaut
Service « armes » - Carte européenne

Rue Verte 13
B-7000 MONS

Demande de carte européenne d'arme à feu

-

A.R. du 8 août 1994 – M.B. du 20 août 1994

A. OBJET DE LA DEMANDE :

	La présente demande vise à	
…	Obtenir une première carte européenne	
…	Renouveler une carte européenne périmée	Date de péremption : ……
…	Modifier une carte européenne en cours de validité, dont le référence est	20/05/……..…

B. COORDONNEES DU DEMANDEUR :

Nom et prénom			
Numéro National			
Nationalité		Lieu de naissance	
Rue - N° - Boîte			
Code Postal		Localité	

C. MOTIF DE LA DEMANDE

	Chasse	Dans ce cas, joindre une copie du permis de chasse revêtu de la vignette cynégétique pour l'année en cours
	Tir sportif	Dans ce cas, joindre une copie de la L.T.S en recto / verso

D. ARMES A MENTIONNER SUR LA CARTE EUROPENNE

Les armes à reprendre sur la carte européenne demandée seront détaillées au verso du présent formulaire, y compris celles figurant déjà sur une carte européenne dont la modification serait demandée.

La copie des autorisations (modèles 4 ou 9) sera impérativement jointe à la présente demande, sous forme de duplicata lisible. Il ne sera pas tenu compte de copies déposées dans le cadre de précédentes demandes.

Date : Signature du demandeur :

Remarques :

1° Une demande incomplète ou non accompagnée des documents justificatifs est irrecevable (AR. 8/08/94 – Art 2)

2° Après vérification de l'exactitude des données, le Gouverneur dispose d'un délai de deux mois pour délivrer la carte (AR 8/08/94 – Art 3)

ARMES A REPRENDRE SUR LA CARTE EUROPEENNE

N°	Type et nature de l'arme				Marque	Modèle	Calibre	N° de série	Caractéristiques			Autorisation	
	Fusil (F) Carabine (C) Revolver (R) Pistolet (P)	Semi-auto (SA) Annulaire (A) Répétition (R) Un coup (1C)	Canon Lisse (L) Rayé (R)	Percussion Annulaire (A) Centrale (C)					Capacité	Longueur Totale arme	Longueur Canon seul	Type Modèle 4 (M4) Modèle 9 (M9)	Date délivrance
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7 8													
9													
10													

Seules les armes figurant au présent tableau seront reprises sur la carte européenne demandée.